

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Arrêté N° 3/2023/0255/181 du 23 octobre 2023, la société Proximus Luxembourg S.A. est autorisée pour la modification du délai d'exploitation (3/2021/0219) d'un site d'installations radioélectriques fixe à Sprinkange, 1, Op de Géieren, numéro cadastral 1748/2738.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 30 octobre 2023

La bourgmestre

(s.) Manon BEI-ROLLER



Le secrétaire

(s.) Claude ELSEN